



vous informe

HIVER 2009



LA MUNICIPALITÉ



SOMMAIRE

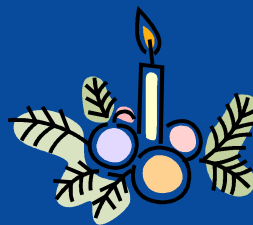
Page 2 et 3:	Mot du maire
Page 4 :	Administration, finances, aménagement et urbanisme
Page 5 :	Ressources humaines
Page 6 :	Environnement et hygiène du milieu
Pages 7 et 8 :	Culture, loisirs et famille
Pages 9 :	Sécurité publique
Page 10 :	Agriculture, travaux publics et transport
Page 11:	Vieillir dans son milieu
Page 12:	Tableau du rôle d'évaluation 2009-2010-2011





LE MOT DU MAIRE

M. Denis Laporte



2009: NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION



Le 15 septembre dernier, la firme d'évaluation Evimbec, mandatée par la MRC de Joliette déposait le nouveau rôle d'évaluation pour la municipalité de Crabtree. Ce nouveau rôle indique, pour fins de taxation, les valeurs auxquelles la municipalité doit se référer pour appliquer ses taux de taxes pour 2009.

Qu'est-ce que la mise à jour du rôle d'évaluation

C'est le processus qui permet de mettre à jour toutes les catégories d'évaluation des immeubles sur un territoire municipal afin que l'évaluation des propriétés reflète la valeur la plus actuelle possible du marché, en tenant compte des spécificités de chacune des propriétés. Cela permet de rendre plus équitable la distribution des charges fiscales municipales entre chaque type de propriété.

Le rôle déposé pour Crabtree s'apparente à celui déposé à St-Paul cette année et à Joliette, Notre-Dame-des-Prairies et St-Charles-Borromée l'an dernier en ce sens qu'il reflète l'état du marché en hausse observé depuis quelques années.

Donc, chaque propriété selon sa grandeur, son type de construction et sa valeur constatée sur le marché, se voit attribuer une nouvelle valeur individuelle, sur laquelle seront calculées les taxes municipales et scolaires.

Pour imposer ces taxes, nous disposons de 3 catégories de taxation:

1. Le taux général de taxes
2. Le taux de taxes industriel
3. Le taux de taxes sur les immeubles non-résidentiels



S'ajoutent à cela les taxes de service pour ceux qui en bénéficient; soit l'eau, les égouts et les taxes de secteurs. Si vous vous référez au tableau (page12) du nouveau rôle d'évaluation par catégories d'immeubles, vous constaterez que Crabtree comme les autres municipalités voit ses valeurs explosées pour la majeure partie des catégories d'immeubles.

Exemple: Prenons le cas des résidences unifamiliales où la valeur augmente de 36,59%. Ainsi, une maison moyenne à Crabtree évaluée en 2008 à 104 400 \$ verra passer son évaluation à 142 600 \$ pour 2009-2010-2011. Ce qui représente une évaluation en hausse de 36,59%, alors que la moyenne générale des hausses au rôle est de 27,72 %.

Ce qui peut vous amener à penser: les taxes augmenteront-elles de 36,59% ?

Non pas de 36,59%, mais elles augmenteront tout de même. Comme les dépenses de la municipalité seront réparties sur une plus grande valeur, ainsi le taux de taxation en sera diminué. Pour établir son budget, la municipalité doit tenir compte de l'indexation du coût de la vie, de la hausse du coût de la main-d'œuvre et de l'énergie, ainsi que du coût de ses propres services.

Où cela se complique, c'est qu'en se référant à un taux moyen cela peut représenter selon le cas, des hausses ou des baisses pour différents propriétaires. Donc, si on tient compte que le rôle d'évaluation est accru en moyenne de 27,72 %, pour que vous n'ayez pas d'augmentation sur votre compte de taxes, il faudrait que votre propriété ait augmenté sa valeur exactement du même pourcentage, soit 27,72%.





Pendant ce temps tous ceux qui ont eu une valeur augmentée de plus de 27,72% auraient quand même une hausse de leurs comptes de taxes. Et au contraire, ceux qui ont eu une valeur augmentée de moins de 27,72% verraient alors une diminution de leurs comptes de taxes. Vous voyez qu'il n'est pas simple de trouver une formule équitable.



Donc, une hausse de taxes est prévisible pour la très grande partie des propriétaires d'immeubles résidentiels. Vous comprendrez que chaque cas est unique, dépendamment du type de propriété que vous possédez. Alors même si en moyenne le taux de taxation va baisser, puisque la valeur moyenne de plusieurs propriétés a augmenté de plus de 27,72 %, cela se traduira quand même pour plusieurs par une hausse de taxes causée par une répartition différente des nouvelles valeurs de propriété entre les contribuables.

Au moment d'écrire ces lignes, nous sommes à préparer le budget 2009 en tenant compte de toutes ces préoccupations. Alors que la majorité de nos dépenses sont sous notre contrôle et bien qu'affectées par la hausse normale du coût de la vie, nous sommes actuellement très préoccupés par une hausse vertigineuse prévue au contrat de gestion des matières résiduelles comprenant la collecte, le recyclage et l'enfouissement. Comme ce service essentiel est directement affecté par les coûts du carburant, par l'obligation de respecter les normes environnementales de plus en plus sévères et coûteuses, et que la compétition est pour ainsi dire inexistante, nous nous attendons à ce que la facture pour ce service passe de 150 000\$ aux environs de 300 000\$ par année. Ce qui pourrait se traduire par une hausse avoisinant les 120 \$ par porte/année.

Voilà un bref aperçu de la situation dans laquelle nous sommes plongés pour la préparation du budget 2009. Le conseil municipal s'efforcera de contrer au maximum la hausse de votre compte de taxes, mais comme vous en conviendrez, nous ne possédons pas au municipal le pouvoir d'intervenir au rôle d'évaluation. Cependant, je vous rappelle qu'il existe tout de même un mécanisme de contestation de votre évaluation, où vous pouvez faire valoir votre point de vue, en vous adressant directement à la MRC de Joliette.



N.B. Nous avons exposé à la page 12 du présent bulletin, un tableau synthèse des faits saillants du rôle triennal 2009-2010-2011. En espérant qu'il vous aide à mieux comprendre cette complexité municipale.



*En cette période de réjouissances,
je profite de l'occasion pour vous offrir
en mon nom personnel et aux noms de tous les élus et employés municipaux,
de très Joyeuses Fêtes et une Année 2009 remplie de Joie, de Bonheur
et que la santé soit au rendez-vous.*


Denis Laporte, maire



COMMISSION DE
L'ADMINISTRATION, DES
FINANCES, DE
L'AMÉNAGEMENT ET DE
L'URBANISME

M. Daniel Leblanc



Dates des prochaines assemblées du Conseil municipal

Lundi
12 janvier
2009

Lundi
2 février
2009

Lundi
2 mars
2009



COLLECTE DES ORDURES SPÉCIAL DES FÊTES



Les collectes des ordures prévues pour les jeudis 25 décembre 2008 et 1 janvier 2009 seront effectuées les mercredis 24 décembre 2008 et 31 décembre 2008; les collectes des matières recyclables prévues aux mêmes dates seront devancées aux lundis 22 et 29 décembre 2008.

Voici les numéros pour accéder
aux différents services:



LES SERVICES MUNICIPAUX

Centre administratif	111, 4 ^e Avenue	450 754-3434
Garage municipal	134, 12 ^e Rue	450 754-2622
Centre communautaire	59, 16 ^e Rue	450 754-1317
Bibliothèque municipale	59, 16 ^e Rue	450 754-4332
Aréna Roch-La Salle	275, 1 ^{re} Avenue	450 754-2355
Station traitement d'eau	410, 1 ^{re} avenue	450 754-2525
Station d'épuration	1, 4 ^e Avenue	450 754-4517
Caserne Incendie	138, 4 ^e Avenue	450 754-4350
Police		310-4141
Urgence		911

L'hiver est à nos portes

Avec ses joies bien sûr, principalement pour les enfants, mais avec aussi ses inconvénients qui touchent principalement les adultes responsables que nous sommes.

Ce qui nous amène à vous rappeler qu'il existe des règlements dans la manière que nous avons de disposer de la neige ou de la glace qui encombre nos entrées piétonnières et nos entrées de garage.

Le règlement no: 2000-059 concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances est très clair en regard de la neige et de la glace aux articles suivants:

- * **Art 4.18:** le fait pour un propriétaire, un occupant ou un entrepreneur en déneigement de déposer, souffler ou déverser sur un immeuble public ou sur une autre propriété que la sienne de la neige ou de la glace constitue une nuisance et **est prohibé.**
- * **Art 4.19:** le fait pour un propriétaire, un occupant ou un entrepreneur en déneigement de déposer, souffler ou déverser de la neige ou de la glace dans un rayon d'un (1) mètre d'une borne d'incendie constitue une nuisance et **est prohibé.**
- * **Art 4.20:** le fait pour un propriétaire ou un occupant de créer, de permettre ou de tolérer un amoncellement de neige ou de glace de façon à nuire à la visibilité pour les piétons ou les véhicules automobiles constitue une nuisance et **est prohibé.**



La neige dans les rues l'hiver

Il est également important de noter, que le règlement 150 stipule que le fait de transporter ou déposer, de quelques façons que se soit, la neige des cours privées dans les rues municipales constitue une infraction audit règlement et rend la personne passible d'une amende.





M. Mario Lasalle



reVIENS
dans la

MRC de Joliette!

Les agents de migration de Place aux jeunes des quatre MRC du Nord de Lanaudière sont présentement à la recherche de personnes désirant s'installer et faire carrière dans la région.

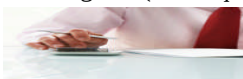
Durant les fins de semaine des **21-22 février ainsi que 14-15 mars** prochain, les participants auront l'opportunité de créer des contacts intéressants lors de **séjours exploratoires totalement GRATUITS**.

Les objectifs de ces deux fins de semaine sont :

- ♦ Acquérir ou raffiner leur connaissance de la région afin d'en découvrir les opportunités;
- ♦ Créer ou améliorer le réseau de contacts des participants en les jumelant à des intervenants travaillant dans leur domaine;
- ♦ Découvrir leur propre potentiel d'entrepreneur en vivant une simulation d'entreprise.

Afin de pouvoir participer à cette belle opportunité, les personnes intéressées doivent répondre aux critères suivants :

- ♦ Être en voie de terminer ou avoir terminé une formation secondaire professionnelle, collégiale (technique) ou universitaire;
- ♦ Être âgé de 18 à 35 ans;
- ♦ Vouloir s'installer et travailler dans la région.



Vous connaissez quelqu'un qui serait intéressé par cette opportunité ou vous souhaitez obtenir plus d'informations? Communiquez avec **Line Poirier ou Sara Bellemare**, les agentes de migration Place aux jeunes/Desjardins de Joliette, afin d'en savoir plus:

580, rue Richard, Joliette, Qc J6E 2T4
Téléphone : 450 755-2226, poste 130
Télécopieur : 450 755-6406

Courriels : linep@cjeaj.qc.ca sara.bellemare@cjeaj.qc.ca

Offre d'emploi pour la surveillance du patin libre à l'aréna



Les personnes intéressées par un emploi saisonnier ayant pour nature la surveillance des sessions de patinage libre à l'aréna, doivent communiquer avec le service des loisirs au 450 754-3434 poste 228.

Offre d'emploi pour étudiants

La municipalité de Crabtree est à la recherche de personnel étudiant pour le printemps qui vient et pour la période d'été 2009.

N.B. Pour tous les postes qui suivent le masculin utilisé comprend le féminin.

Les besoins sont les suivants:

- ♦ Animateur pour la semaine de relâche du 2 au 6 mars 2009.
- ♦ Coordonnateur, animateur et animateur-aquatique du camp de jour, surveillant pour les parcs du Moulin Fisk et Trou de Fée pour la saison estivale 2009.
- ♦ Emploi journalier pour divers travaux de voirie, pour la tonte du gazon dans les différents parcs, pour l'entretien des fleurs et espaces verts, le tout en période d'été 2009.

Ces différents emplois s'adressent **principalement aux étudiants résidents** de Crabtree. Vous devez faire parvenir votre curriculum vitae au bureau de la municipalité, au 111, 4e Avenue, Crabtree, J0K 1B0, avant le 31 janvier pour la semaine de relâche et avant le 6 mars pour les autres postes à l'attention de M. Pierre Rondeau.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer au service des loisirs 450 754-3434 poste 228 ou au service de la voirie poste 227.

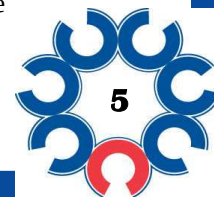
Départ de M. Jean Chaput

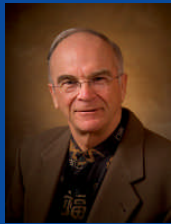
Engagé à la municipalité le 4 décembre 1972, Jean est l'employé ayant accumulé le plus d'ancienneté dans l'histoire de la municipalité de Crabtree.

D'abord employé à l'usine de filtration, il y restera un peu plus de 20 ans avant d'être transféré au service de la voirie municipale au début des années 90. À l'exception de l'aréna, Jean a connu tous les aspects des travaux reliés à une municipalité et y a consacré les plus belles années de sa vie.

Installé depuis peu en Estrie avec sa femme Denise, où il a fait l'acquisition d'un gîte touristique, Jean occupera sa retraite, à recevoir dans le village de Philipsburg les passants qui voudront profiter d'un bon moment de détente. Située en face du Lac Champlain, l'auberge nommée *Le Bergelac* se veut un endroit de tout repos où la nature se marie à merveille avec la tranquillité d'un village qui a conservé la beauté de ses origines.

Les membres du Conseil et les employés qui ont côtoyé Jean, lui souhaitent une retraite remplie de ces petits bonheurs qui rendent la vie si agréable. Une retraite heureuse et en santé, entouré des siens.





Rappel important aux résidents de la municipalité

L'hiver approche à grands pas; afin de faciliter le déneigement des rues et la collecte des matières résiduelles, nous vous demandons de placer vos bacs, poubelles ou sacs à ordures en bordure de rue à l'intérieur de votre entrée privée afin de ne pas nuire au déneigement des rues et de minimiser les bris de bacs roulants ou poubelles par l'entrepreneur affecté au déneigement.

Il est important de mettre les bacs roulants de couleur différente de chaque côté de votre entrée (voir photo).

Position acceptable



Position inacceptable



Tout résident doit obligatoirement débayer son bac roulant ou poubelle après une tempête, sinon les employés affectés aux collectes ne les videront pas.

Économie d'énergie à la station de purification d'eau, du 410 1^{re} Avenue.

Depuis quelques années, on entend souvent parler dans certaines publicités, d'un ensemble de petits gestes qui peuvent nous faire économiser de l'énergie. Est-ce vraiment efficace?

Concrètement, depuis 2005 à la station de purification d'eau, une réduction du compte d'électricité de près de 10 000\$ (20 %) a été réalisée par des petits gestes.

En voici quelques exemples: isolation d'un mur du sous-sol, arrêt de la ventilation de la salle de chlore durant l'hiver, meilleur contrôle de l'échangeur d'air, installation et programmation de 11

thermostats programmables. Depuis juin 2008, nous avons eu une baisse de tarification, passant du tarif M au tarif G suite à ces économies.

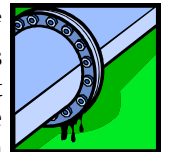
Cet automne, une diminution du chauffage dans le sous-sol de l'agrandissement a été effectuée, une toile vient d'être installée au-dessus des décanteurs et une surveillance de la consommation mensuelle est utile pour demeurer à l'intérieur de cette tarification.

En 2009, en participant au programme d'Hydro-Québec pour la station d'épuration, du fait d'un remplacement de 220 lampes (néons) et 110 ballasts par des modèles plus économiques et sans en remplacer le boîtier, nous pourrions économiser 605 \$ par année en plus d'un remboursement d'Hydro-Québec de 2 200, \$ pour l'achat de ces fluorescents.

Comme vous pouvez le constater, chaque petit geste est important pour l'avenir de chacun d'entre nous, de notre municipalité et de notre environnement.

Fuite d'eau réparée suite aux travaux effectués sur la 17^{ème} Rue

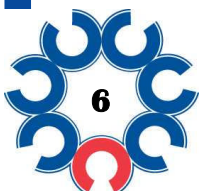
Depuis la fin des travaux faits sur la 17^{ème} Rue, une baisse du débit de nuit de 5 925 litres à l'heure ou 142 mètres cubes par jour du débit a été constatée, (ce qui représente l'eau d'une piscine de 10m de long par 6m de large et 2m de profondeur). Jamais le débit de nuit n'a été aussi faible depuis janvier 2003. **(Le débit de nuit étant plus régulier, il permet de faire des mesures bien plus précises).** Cette baisse du débit est de 15% par rapport à 2007 et elle équivaut à 9% du débit annuel.



La station de pompage E au coin de la 16^{ème} Rue et de la 1^{ère} Avenue qui reçoit l'égout de la 17^e Rue, a diminué aussi son débit de 5 167 litres à l'heure ou 124 mètres cubes par jour. On peut présumer que la perte du réseau d'aqueduc, rejoignant le réseau d'égout pour s'écouler presque entièrement vers la station E. C'est pour cette raison que même les experts ne pouvaient déceler cette fuite, compte tenu qu'elle ne surgissait nulle part et qu'elle ne causait pas de dommages apparents en surface, ni par ruissellement souterrain. De plus, durant cette période la construction dans le secteur Val-Ouareau ajoutait un volume à l'égout de la station E

La différence de 758 L/h entre la perte de 5925 L/h et le captage de 5167 L/h à la station E était absorbée par le sol et la nappe phréatique.

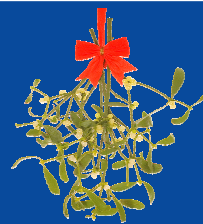
La réparation de cette fuite devrait réduire annuellement la production de 51 830 mètres cubes.





COMMISSION DU LOISIR DE LA CULTURE ET DE LA FA- MILLE

Mme Françoise Cormier



Des loisirs accessibles

Encore une année bien remplie qui se termine. Bien sûr, tout n'est pas parfait, il y a encore place à l'amélioration, mais la municipalité est fière de persévérer dans sa résolution d'offrir des loisirs accessibles et de qualité à sa population : notre camp de jour a reçu cette année plus de 80 enfants; des centaines de jeunes et d'adultes participent aux activités offertes tout au long de l'année; nos fêtes sont appréciées et donnent l'occasion de partager dans la joie; la dernière née, la fête de Noël, a accueilli plus de 250 personnes lors de sa première édition; nous avons adopté une politique de tarification qui permet d'avoir accès aux activités plus facilement et qui favorise les jeunes et la famille; nous avons aussi conclu des partenariats de façon à pouvoir agrandir notre offre de services.

J'aimerais encore cette année profiter du bulletin du Temps des Fêtes pour dire que ces actions ne pourraient être rendues possibles sans le travail constant de la directrice du service des loisirs, Madame Annie Loyer et sans la précieuse collaboration de tous les employés municipaux et le soutien de nombreux bénévoles.

Je profite également de l'occasion pour vous dire que madame Annie Loyer nous quittera en début d'année pour donner naissance à son troisième enfant. Elle sera absente pour une durée de 8 mois et sera remplacée par monsieur David Chevette. David est diplômé en récréologie de l'UQTR, tout comme Annie, et a une expérience intéressante du loisir municipal.

Toutes nos félicitations Annie

et Joyeuses Fêtes...



Fête de Noël

C'est le samedi 13 décembre que le Père Noël revient nous visiter à Crabtree. Sa visite suscite autant d'enthousiasme que l'année dernière puisque, au moment d'écrire ces lignes, 270 personnes (enfants et parents) sont déjà inscrites pour l'accueillir. Heureusement que les nombreux bénévoles qui avaient aidé à la réalisation de la grande fête de l'an dernier ont décidé de revenir également... HO! HO! HO!

Comptoir de jouets usagés

Le comptoir annuel de jouets usagés, organisé par le Club Optimiste de Crabtree s'est tenu le 23 novembre dernier. Ce comptoir permet aux gens de vendre leurs jouets usagés et à d'autres personnes de se les procurer à une fraction du prix habituel. Les organisateurs ont remarqué la grande qualité des

jouets offerts cette année et l'enthousiasme des participants face à cette activité qui permet de donner une deuxième vie à des jouets en bon état, qui autrement se retrouveraient laissés pour compte ou pire encore, viendraient grossir les dépotoirs. À une époque où on réfléchit de plus en plus sur la protection de l'environnement et le gaspillage inutile, on ne peut que féliciter cette belle initiative. Rappelons que le club ne retire pas de profit de cette activité. Soulignons également que les objets invendus et non réclamés par leur propriétaire sont remis au regroupement des familles d'accueil.



Un mot du Club Optimiste

Chers-res amis-es,

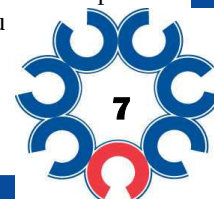
Vous qui avez si bien soutenu nos activités au fil des ans, avez peut-être été surpris de ne pas être sollicités cette année pour participer à notre habituelle campagne de financement.

Rassurez-vous, nous sommes toujours aussi actifs et malheureusement nous ne sommes pas devenus indépendants financièrement, mais nous avons dû mettre fin à notre vente de billets de tirage, celle-ci ne nous apportant plus les bénéfices escomptés.

Nous étudions dans le moment d'autres façons de nous procurer les argentés nécessaires à la poursuite et au développement d'activités pour les jeunes et nous ne manquerons pas de faire appel à votre si précieuse générosité.

D'ici là, nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter un très Joyeux Noël et une année 2009 faite de santé, de joie et de partage.

Si vous voulez faire un don au Club vous pouvez vous adresser à madame Sylvie Frigon au 450-754-3292.





Location des salles municipales

Le Conseil municipal, dans son intention de rendre équitable l'accessibilité à la **salle du garage municipal et à la salle du Centre communautaire durant la période des Fêtes**, c'est-à-dire, entre le 15 décembre et le 15 janvier de chaque année, a adopté une résolution précisant la procédure de réservation. Cette procédure est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. En voici les termes :

Les personnes intéressées devront déposer une **demande écrite avant le 31 mars** de chaque année au Service des loisirs en spécifiant le nom de la salle, la date désirée et le nom du représentant du groupe. La demande devra être accompagnée d'un dépôt remboursable représentant 50% de la tarification.

Un groupe ne pourra présenter qu'une seule demande pour une même salle à une même date.

Dans tous les cas, les demandes des résidents de Crabtree auront préséance sur les demandes des non-résidents.

Dans le cas où il y aurait plus d'une demande pour la même salle, à la même date, un tirage au sort sera effectué lors du premier Conseil municipal d'avril et la salle sera attribuée au gagnant.

Dès la signature du contrat de location qui suivra, le demandeur devra verser un dépôt, non remboursable, représentant 50% de la tarification en vigueur.

Programmation d'hiver

Plusieurs activités de loisirs et cours pour les enfants, adolescents et adultes seront offerts cet hiver. Un dépliant sera envoyé par la poste et la période d'inscriptions se déroulera les 8 et 9 janvier prochain.

Ski alpin à Val St-Côme



Pour une troisième année, nous offrons « *Les samedis sur la neige...c'est ski m'faut!* ». Ce sont des voyages de ski, pour les jeunes de 10 à 17 ans, qui se dérouleront sur une période de 7 semaines et débiteront le samedi 10 janvier.



Au moment de mettre sous presse, il restait encore quelques places toujours disponibles. Le coût est de 150 \$ pour les résidents de Crabtree. Ce forfait comprend le transport, le billet remonte-pente et

l'accompagnement pour une période de 7 semaines. Vous pouvez aussi vous inscrire à la journée. Le coût résident incluant le billet remonte-pente et le transport en autobus est de 25 \$ et non résident de 35 \$.

De plus, des billets remonte-pente, sans transport, pour toute la famille seront mis en vente au coût de 18 \$/billet pour les samedis. Ces billets seront disponibles sur les heures d'ouverture de bureau de la municipalité de Crabtree, c'est-à-dire de 8h30 à 16h30 du lundi au vendredi. Les billets ne pourront être réservés par téléphone et seront non remboursables.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service des loisirs au 450 754-3434 poste 228.

Glissades et patinoires extérieures

Glissade et patinoire avec bandes situées en face de l'hôtel de ville (4^e Avenue et 6^e Rue)

Glissade située au Parc Armand-Desrochers (2^e Avenue et 17^e Rue)

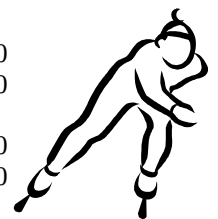


Venez vous amuser en grand nombre !

Horaire du patin libre durant le temps des Fêtes

Venez pratiquer le patinage libre à l'aréna durant la période des Fêtes.

Lundi 22 décembre	13h30 à 15h30
Mardi 23 décembre	10h30 à 11h30
Dimanche 28 décembre	18h à 19h
Lundi 29 décembre	10h00 à 11h30
Mardi 30 décembre	10h30 à 11h30
Dimanche 4 janvier	18h à 19h



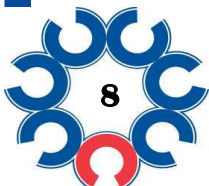
Bibliothèque municipale Horaire :

Lundi	13h à 15h	et	18h30 à 20h30
Mardi	13h à 15h	et	18h30 à 20h30
Mercredi			18h30 à 20h30
Samedi	10h à 12h		

Information : 450 754-4332



www.municipalitecrabtree.qc.ca onglet Loisirs et culture.





Le feu ne dort jamais

Saviez-vous que plusieurs incendies sont causés par des cendres chaudes provenant des appareils de chauffage au bois.

L'erreur que les gens font, c'est de placer les cendres dans un contenant combustible (boîte de carton, sac en papier ou chaudière en plastique) et de laisser le contenant près de matériaux combustibles (mur, plancher). Ces conditions sont idéales pour réveiller le feu. Pour éviter un sinistre de ce type, les cendres chaudes doivent être déposées dans un contenant métallique, qui doit être remis à l'extérieur dans un endroit éloigné des matériaux combustibles. Il est très important d'attendre un minimum de 72 heures après avoir sorti les cendres du poêle afin qu'elles refroidissent, avant de s'en débarrasser. Les cendres peuvent par la suite être jetées lors de la collecte d'ordures ménagères.

Saviez-vous qu'il est interdit d'avoir des sapins de Noël naturels dans les édifices publics. Ce type de décoration propage rapidement un incendie et c'est pour cette raison qu'il est prohibé dans les endroits publics.

Pour certains, souvenez-vous de l'incendie de Chapais en 1980, qui a fait 49 morts et une cinquantaine de blessés. Cet incendie avait débuté dans des décorations d'arbres résineux installés dans la salle de réception le soir du 1^{er} janvier.

Les sapins naturels sont permis dans les résidences privées, mais **certaines précautions doivent être prises** :

- ♦ ne pas placer l'arbre près d'une source de chaleur;
- ♦ ne pas obstruer une issue avec le sapin;
- ♦ garder le sapin à l'intérieur durant une courte durée de temps (exemple : ne pas l'installer en date du 15 novembre et l'enlever le 15 janvier);
- ♦ garder la base de l'arbre constamment dans l'eau;
- ♦ utiliser des fils électriques approuvés et en bon état pour les décorations;
- ♦ ne pas utiliser de flamme nue (chandelle) près du sapin.
- ♦ Vous pouvez visionner une courte vidéocommunication d'un incendie de sapin sec sur la page d'accueil du site Internet du service des incendies qui nous dessert:
www.st-charles-borromee.org.

*Joyeuses Fêtes,
soyez prudents...*



Sûreté du Québec

Comme vous le savez tous, depuis avril 2008 c'est la Sûreté du Québec qui couvre notre territoire municipal en remplacement de la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette. Une des obligations données aux municipalités était d'harmoniser les différents règlements afin d'en faciliter l'application par le corps de police. Lors de l'assemblée de décembre nous avons donné des avis de motion concernant le règlement relatif aux systèmes d'alarmes, le règlement du stationnement dans notre municipalité et le règlement sur les nuisances.

Au sujet du **règlement no 2008-155** relatif aux systèmes d'alarmes à l'**article 10** nous pouvons lire: constitue une infraction et rend l'utilisateur passible des amendes ci-après énumérées toute fausse alarme au-delà de la troisième fausse alarme au cours d'une période consécutive de douze mois :

- 1^{ère} fausse alarme : aucune amende;
- 2^{ème} fausse alarme : aucune amende;
- 3^{ème} fausse alarme : aucune amende;
- 4^{ème} fausse alarme : 200 \$;
- 5^{ème} fausse alarme : 300 \$;
- 6^{ème} fausse alarme : 400 \$;
- 7^{ème} fausse alarme : 500 \$;
- au-delà de la 7^{ème} fausse alarme : 1 000 \$;



Le stationnement de nuit dans les rues l'hiver

Au sujet du **règlement 2009-155** concernant le stationnement de nuit sur le territoire de la municipalité

ARTICLE 3 Le stationnement est interdit sur les chemins publics de la municipalité, pendant la période du 15 novembre d'une année au 15 avril de l'année suivante entre minuit et sept heures du matin.

ARTICLE 5 Les membres de la Sûreté du Québec sont chargés de l'application du présent règlement et sont responsables de son application.

ARTICLE 6 Le conseil municipal autorise de façon générale tout membre de la Sûreté du Québec à entreprendre les poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement et autorise en conséquence la délivrance des constats d'infraction utiles à cette fin

ARTICLE 7 Tout membre de la Sûreté du Québec peut, aux frais du propriétaire, faire déplacer et remiser au plus proche endroit convenable un véhicule automobile stationné en contravention de l'article 3 du présent règlement.

ARTICLE 8 Quiconque contrevient à l'article 3 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende de 30.\$.





Un mot sur le service de transport adapté

Saviez-vous qu'il existe un service de transport adapté à Crabtree? Et bien oui, et ce service est en opération depuis 26 ans déjà. Ce service est d'ailleurs offert aux résidents des dix municipalités de la MRC de Joliette. Le transport adapté est un service de transport à l'intention des personnes handicapées préalablement admises. C'est un service de porte à porte sur demande, effectué soit par des minibus, des taxis ou des taxis adaptés. Le transport adapté poursuit 3 objectifs convergents:



- ♦ Offrir aux personnes handicapées sévèrement atteintes sur le plan de la mobilité en raisons de leurs limitations fonctionnelles, un service collectif de transport spécialisé leur conférant un degré de mobilité ou d'autonomie comparable à celui dont dispose la population en générale;
- ♦ Favoriser l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des personnes handicapées. Le maintien des personnes handicapées dans leur milieu et leur intégration aux activités de ce milieu nécessite qu'elles disposent d'un moyen de transport pour se rendre à ces activités ainsi que pour bénéficier des services qu'elles requièrent;
- ♦ Constituer une fonction de soutien à divers programmes axés sur l'intégration des personnes handicapées: programme de maintien à domicile, de scolarisation, de loisirs, d'accès au travail, etc...



Ce service s'adresse aux personnes handicapées au sens de la loi, c'est-à-dire, atteintes de façon persistante et significative d'une déficience physique, organique, visuelle, intellectuelle ou psychique. Cette déficience doit limiter la mobilité, la capacité ou l'autonomie de la personne de façon telle, qu'elle serait incapable d'utiliser un service de transport en commun.

Vous pouvez vous inscrire au service de transport adapté, en obtenant un formulaire de demande d'admission. Vous devez compléter le formulaire et faire remplir la formule d'attestation médicale par votre médecin. La demande sera ensuite analysée par le Comité d'admission qui fera parvenir au requérant une lettre attestant l'admissibilité ou le refus au service de transport adapté.

Pour des informations supplémentaires vous pouvez communiquer avec le service de transport adapté au numéro de téléphone suivant :450 759-8931.



Modification de la vitesse sur le chemin St-Jacques

Dans le but de répondre à une demande répétée de citoyens de Crabtree ayant résidences sur le chemin St-Jacques, et après analyse des services techniques municipaux, il a été convenu de donner suite à ces doléances et de rabaisser la limite de vitesse permise sur la partie du chemin St-Jacques située sur notre territoire.

Comme vous l'avez peut-être constaté depuis peu, les panneaux d'identification ont été changés et **la nouvelle signalisation vous indique que la vitesse maximum permise sera dorénavant de 70 km/h.** Ceci bien sûr dans le but évident de protéger les utilisateurs qui circulent régulièrement par ce chemin et d'apporter une certaine tranquillité d'esprit aux résidents, qui en plus d'utiliser quotidiennement ce parcours, y habitent et craignent pour leur propre sécurité et celle de leurs enfants.

Le conseil municipal voit là une mesure qui correspond en tous points au message de sécurité prôné par le ministère de la Sécurité publique.

Rappel de la zone scolaire



Puisque nous en sommes à vous parler de sécurité, nous tenons à vous rappeler que dans le secteur de l'école primaire situé au coin de la 8e Rue et de la 4e Avenue, **la limite de vitesse est de 30 km/h.**

Vous avez bien lu, **30 km/h.**

En effet le conseil municipal a modifié il y a quelques temps la vitesse sur la 4e Avenue, à partir de l'école jusqu'à l'entrée de livraison chez les Papiers Kruger. Ceci dans le but évident d'assurer la plus grande sécurité possible aux enfants qui fréquentent l'école. De toute façon, la sécurité sur l'ensemble de notre territoire devrait faire partie de vos préoccupations quotidiennes et ce dans toutes les rues de la municipalité.

Les quelques secondes de plus, valent bien l'avenir de ceux qui demain seront les citoyens dirigeants de notre municipalité.



*Les enfants vous disent merci
et Joyeux Noël à tous...*

Vieillir dans son milieu



Dans le plan d'action du comité Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale, qui a été élaboré suite à l'étude réalisée en 2007, un volet très important touche les soins de santé. L'étude a en effet révélé que les personnes vieillissantes doivent bénéficier de services de santé facilement accessibles si elles veulent demeurer dans leur municipalité. Nous avons donc souhaité rencontrer l'organisme responsable des services de santé de notre région, soit le Centre de santé et de services sociaux du Nord de Lanaudière. Le 31 octobre dernier, la Directrice générale du CSSS du Nord de Lanaudière, Madame Marie Beauchamp et la directrice administrative des programmes de perte d'autonomie due au vieillissement, madame Hélène Boisvert, ont eu l'obligeance de se déplacer à Crabtree pour venir entendre le Comité sur les besoins de notre population et discuter de nos propositions et avenues de solutions de façon concrète et réaliste.

Il est évident que le manque de médecin de famille se fait sentir chez nous comme ailleurs dans les municipalités rurales de la région et que la solution n'est pas pour demain, cependant le comité aimerait compter sur la présence d'une infirmière, une journée par semaine dans la municipalité. Cette infirmière pourrait faire les vaccinations, les prélèvements, certains pansements, les prises de tension et de glycémie, faire un suivi général de l'état de santé. Tenir une sorte de dispensaire en fait.

Un autre aspect très important réfère aux communications. Il n'est pas toujours facile pour les personnes en perte d'autonomie d'avoir accès au CLSC via le système téléphonique avec réponse automatisée. Lorsque qu'une personne ne parvient pas à parler à la réceptionniste, il est parfois difficile d'exprimer un besoin de façon claire et donc d'être référé à la bonne ressource. Nous constatons également que le numéro 811 n'est pas suffisamment connu. Nous remarquons aussi que plusieurs services ne sont pas connus des personnes âgées et qu'elles n'y font donc pas appel. Il faut trouver des moyens de communications qui permettent à l'information de se rendre. Il faudra peut-être que les personnes responsables se déplacent et viennent donner les informations dans la municipalité. Pour les personnes âgées, les informations transmises oralement, en vis-à-vis, sont beaucoup plus comprises et intégrées que les informations écrites. Le comité propose que le CLSC développe et diffuse largement dans la communauté des sessions d'information sur le vieillissement, les services disponibles et les saines habitudes de vie.

Mesdames Beauchamp et Boisvert ont bien reçu nos demandes. Elles y travailleront dans les semaines à venir et nous reviendront d'ici peu pour nous dire quelles suites elles peuvent donner à nos propositions. Nous les remercions d'être attentives aux besoins de la population âgée de notre communauté.

Comme vous pouvez le constater, notre comité continue de travailler à des réalisations concrètes.



Nous souhaitons à toutes et tous un Joyeux Noël et une Bonne Année 2009.

Santé, Joie et Sérénité!

Le comité Vieillir dans sa communauté

Crabtree

Rôle triennal 2009-2010-2011

faits saillants

Date du dépôt du rôle:
15 septembre 2008

Date du marché:
1er juillet 2007

Évaluation	Nbr. dossier	% importance	Rôle 2008	Rôle 2009	Variation \$	Variation %
Imposable	1426	93.29%	177 438 300 \$	226 624 000 \$	49 185 700 \$	27.72 %
Non imposa-	46	6.71%	14 320 300 \$	16 289 100 \$	1 968 800 \$	13.75 %
Total	1 472	100.00%	191 758 600 \$	242 913 100 \$	51 154 500 \$	26.68 %

Valeur moyenne d'une maison unifamiliale	année 2006	année 2009	Variation \$	Variation %
	104 400 \$	142 600 \$	38 200 \$	36.59 %

Variation par catégorie (imposable)

Catégories	Nb dossier	% importan- ce	Rôle 2008	Rôle 2009	Variation \$	Variation %
Résidentiel condo	4	0.19%	268 100 \$	423 400 \$	155 300 \$	57.93%
Résidentiel-1 log	901	56.69%	94 058 500 \$	128 471 400 \$	34 412 900 \$	36.59%
Résidentiel-2 log	92	5.85%	9 203 000 \$	13 260 400 \$	4 057 400 \$	44.09%
Résidentiel-3 log	17	1.38%	2 204 500 \$	3 126 400 \$	921 900 \$	41.82%
Résidentiel-4 log	37	3.89%	7 069 500 \$	8 817 000 %	1 747 800 \$	24.72%
Résidentiel-5 et+	17	1.99%	3 742 700 \$	4 516 400 \$	773 700 \$	20.67%
Chalet	30	0.47%	709 500 \$	1 059 400 \$	349 900 \$	49.32%
Maison mobile	46	0.66%	1 043 800 \$	1 506 000 \$	462 200 \$	44.28%
Résidentiel autres	21	1.59%	2 815 700 \$	3 594 200 \$	778 500 \$	27.65%
Industriel	5	15.77%	35 117 500 \$	35 731 600 \$	614 100 \$	1.75%
Transport	4	0.15%	319 300 \$	346 400 \$	27 100 \$	8.49%
Commerces	11	1.89%	3 587 700 \$	4 278 200 \$	690 500 \$	19.25%
Services	15	1.29%	2 341 900 \$	2 919 400 \$	577 500 \$	24.66%
Culturel	2	0.74%	1 496 500 \$	1 687 400 \$	190 900 \$	12.76%
Agriculture	98	6.24%	11 820 500 \$	14 150 100 \$	2 329 600 \$	19.71%
Terrains inexploi- tés	126	1.21%	1 639 900 \$	2 736 300 \$	1 096 400 \$	66.86%
Total imposable	1 426	92.80%	177 438 300 \$	226 624 000 \$	49 185 700 \$	27.72%